



Paris, le 10 novembre 2004 n°244/D130

**Groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »**

**Compte rendu de la réunion du**

**jeudi 14 octobre 2004**

---

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

LISTE DES PARTICIPANTS

COMPTE RENDU DES DEBATS

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- Présentation des objectifs du groupe de travail
- Tour de table
- Approbation du mandat
- Présentation de deux contributions :
  - « Les évolutions des normes établies par le FMI sur la balance des paiements et les conséquences de ces évolutions en matière de nomenclatures des activités de services » par M. Claude Peyroux de la Banque de France
  - « Les nomenclatures des comptes et des entreprises de services dans le système de la Comptabilité nationale française » par M. Xavier Niel de l'Insee

Président : Bernard GUILLOCHON, Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs : - Claude PEYROUX, Adjoint au chef du service Transactions courantes à la Banque de France  
 - Xavier NIEL, Chef de la division Services de l'Insee  
 - Isabelle RABAUD, Maître de conférences, Université d'Orléans

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M <sup>me</sup>	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M <sup>me</sup>	FRANCOZ Dominique	Insee, Division Synthèse des statistiques d'entreprises
M.	GASNIER Laurent	Direction des relations économiques extérieures
M.	GUILLOCHON Bernard	Université Paris Dauphine
M <sup>me</sup>	HUGOUNENQ Réjane	Institut d'émission des DOM et IEOM
M <sup>me</sup>	LOUVOT Claudie	Insee, Division Échanges extérieurs
M.	MALETRAS Rémi	Groupement des professions de services
M <sup>me</sup>	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	NIEL Xavier	Insee, Division Services
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	PAQUEL Norbert	GFII (canope)
M.	PEYROUX Claude	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M <sup>me</sup>	RABAUD Isabelle	Université Orléans
M.	RAULIN Emmanuel	Insee, Département Système statistique d'entreprises
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M <sup>me</sup>	SAGLIETTI Carla	Secrétariat du Cnis
M <sup>me</sup>	SAUVÉ Annie	Banque de France-Obs. des entreprises
M <sup>me</sup>	SAUVIAT Catherine	IRES
M.	SICSIC Pierre	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	VASSILLE Laurent	Direction du tourisme
M.	VIGNA Olivier	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	WISTROM Bettina	OCDE

\*

\* \*

## COMPTE RENDU DES DEBATS

Monsieur Bernard Guillochon ouvre la séance en décrivant les objectifs du groupe de travail : la confrontation des approches de l'Insee dans l'élaboration du compte du reste du monde et de la Banque de France dans la comptabilisation des échanges de services de la balance des paiements, la manière dont les systèmes de collecte et les méthodes de traitement des données permettront de répondre aux nouvelles exigences d'Eurostat, de l'OCDE, du FMI et de l'ONU qui, dans la perspective des réformes à l'horizon 2008-09 du Manuel de la Balance des paiements et du système de comptabilité nationale, visent à accroître le niveau de détail des ventilations sectorielles et géographiques.

Les participants valident le mandat du groupe.

Après que les différents participants se soient rapidement présentés, deux exposés sont présentés par Claude Peyroux, puis Xavier Niel. Claude Peyroux propose un cadre de référence et de réflexion pour la mesure des échanges de services. Après un rappel de la notion de service et des quatre modes d'échanges de services définis par l'AGCS (Accord général sur le commerce de services), il décrit les différences de comptabilisation entre la balance des paiements et les comptes nationaux pour chaque catégorie de services ainsi que les évolutions prévues par les organisations internationales.

Philippe Trogan fait remarquer que la définition des services provient de la comptabilité nationale : « tout ce qui n'est pas un service est un bien », ce qui revient à exclure tout ce qui n'est pas un bien. En réalité, cette définition n'est pas opérationnelle et le champ des produits tertiaires est défini en termes de nomenclatures. Par exemple, les films sont considérés comme des services, ce qui correspond à la définition de De Bandt dans le cas de films publicitaires où la production est réalisée sur demande, mais pas dans le cas d'un film de cinéma où le producteur prend un risque personnel.

Yvonick Renard souhaite un prolongement de la démarche afin de compléter le recensement des exportations de services, notamment à partir des informations de la base SUSE dans laquelle le poids des firmes de services est très grand. Ce thème sera abordé dans l'exposé de Xavier Niel.

En réponse à la question d'Isabelle Rabaud sur les parts respectives des modes 1 (échange transfrontière) et 4 (mouvement temporaire des personnes physiques) dans les échanges de services informatiques et d'information, les autres services aux entreprises et les services personnels, culturels et récréatifs, Bettina Wistrom précise qu'un groupe de travail conjoint des organismes internationaux (OMC/OCDE/ONU etc) vient d'être mis en place afin de préciser le contour pour le moment assez flou du mode 4. Par exemple, dans une première ébauche de définition, l'ONU exclut les travailleurs frontaliers du mode 4 au sens strict car il sont considérés comme des personnes physiques intégrant le marché du travail du pays hôte (une catégories exclue explicitement du mode 4 par l'AGCS). D'autres part les pays en développement (PED) souhaitent une définition plus large du mode 4, intégrant les travailleurs étrangers employés dans des entreprises domestiques car les PED recherchent une plus grande facilité de migrations internationales des travailleurs.

Bernard Guillochon souligne la différence dans la contribution à la valeur ajoutée d'un pays entre un travailleur frontalier ou saisonnier qui continue à résider dans son pays d'origine et un professionnel de service qui va réaliser une expertise dans un pays étranger pendant trois mois. Dans le premier cas, les transactions sont considérées comme un revenu, dans le deuxième, elles correspondent à un échange de services selon le mode 4. Il s'interroge également sur la manière dont on peut dissocier les opérations sur biens et services dans les activités de construction. Claude Peyroux précise que ces informations sont incluses dans les comptes de chantier.

Claudie Louvot pense que les questions de territorialité et de règlements financiers devraient être précisées dans les définitions présentées par Claude Peyroux. Ce dernier est tout à fait d'accord et précise que les systèmes de collecte fondés sur les règlements sont l'apanage des pays continentaux, tandis que les pays anglo-saxons privilégient la notion de transaction se référant à la comptabilité du déclarant plutôt qu'à sa trésorerie.

Yvonick Renard s'interroge sur la manière d'identifier les services qui sont rendus au sein d'un même groupe entre maisons mères et filiales et qui peuvent être comptabilisés comme des biens. Emmanuel Raulin renchérit et souligne l'importance des échanges intra-groupe dans les échanges totaux pour les biens et souhaiterait que la distinction entre échange intra-groupe et extra-groupe puisse être aussi clairement établie pour les services. Il souligne l'importance de ce sujet, notamment l'intérêt du gouvernement pour la question des délocalisations dans les activités de services, notamment les centres d'appel. Claude Peyroux précise que ce thème n'est abordé jusqu'à présent que dans des études monographiques et que ces transactions intra-groupes ou cette sous-traitance internationale ne donne lieu à aucune trace précise en comptabilité d'entreprise et qu'en outre cette question dépasse le mandat du groupe de travail, ce que confirme Bernard Guillochon. Pierre Sicsic précise qu'en balance des paiements, est considéré comme un bien tout ce qui passe en douane et comme un service tout ce qui ne passe pas en douane. Ainsi, pour les réparations d'avions effectuées à l'étranger, la valeur totale du bien avant réparations est inscrite en

exportations puis celle après réparations est inscrite en importations, même si seul le chiffre en net (le montant de la réparation) est diffusé. Cette habitude explique les différences entre la comptabilité nationale et la balance des paiements. En outre, dans la mesure où les biens deviennent de plus en plus intensifs en services, une part croissante des échanges de services est incluse dans le commerce international de biens. Norbert Paquel le confirme en citant l'anecdote des douaniers espagnols qui testaient les bandes magnétiques avec un aimant afin d'amener le transporteur à préciser si elles contenaient ou non des données. Il souligne le problème des biens immatériels : les logiciels, les droits et les brevets qui ne sont ni des biens ni des services. Appuyé par Yvonick Renard, il précise que ces actifs immatériels sont traités sur une ligne à part dans la comptabilité nationale et la balance des paiements.

Xavier Niel présente les données sectorielles très détaillées d'exportations et d'importations réalisées par certaines entreprises de services et recueillies dans l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans les services. Si la quasi-totalité des exportations des entreprises de services peut être considérée comme une exportation de services, tel n'est pas le cas des importations qui concernent des catégories très différentes de biens et services. Une comparaison des chiffres issus de l'EAE et des données du compte du reste du monde - qui proviennent de la balance des paiements comme le confirment Claudie Louvot et Pierre Sicsic - montre des écarts importants entre les exportations au niveau des activités, alors qu'un faible écart ressort au niveau de l'ensemble des services en 2001 et 2002. L'EAE n'effectue pas d'autre ventilation géographique que la distinction intra-UE et extra-UE.

Claude Peyroux remarque que les écarts produits/secteurs concernent principalement les grandes entreprises, ils sont en général plus faibles dans les petites entreprises. Yvonick Renard réitère sa demande d'inclure les services dans l'analyse des exportations déclarées dans l'EAE industrie. Ainsi, par exemple, un montant important d'exportations d'ingénierie serait déclaré par des entreprises manufacturières. Emmanuel Raulin rappelle que les EAE s'intéressent à un niveau d'unité juridique très fin qui permet de dissocier les filiales de services de Renault de la maison-mère industrielle.

Xavier Niel souligne la difficulté de ventiler l'activité par produits. Ainsi, les réponses de chiffre d'affaires par produit sont rarement cohérentes avec le montant total déclaré. La décomposition des exportations/importations par produit est impossible en pratique. Emmanuel Raulin confirme qu'une demande à un niveau d'activité trop fin conduit à des erreurs. Emmanuel Raulin et Bernard Guillochon s'interrogent sur l'opportunité et la faisabilité d'une enquête exhaustive tous les cinq ans. Pierre Sicsic et Claude Peyroux remarquent l'absence dans les EAE de ventilation géographique nécessaire en balance des paiements. Xavier Niel répond qu'il serait possible de demander de temps en temps une ventilation géographique à condition que les entreprises aient le temps de répondre. Yvonick Renard confirme que les entreprises ne peuvent pas répondre à toutes les demandes.

Bernard Guillochon résume la discussion. Les services se distinguent difficilement des biens. Les transactions intra-groupe passent rarement par des échanges transfrontaliers ; l'externalisation par sous-traitance se développe et elle n'est pas encore mesurable. Les exigences en termes de détails sectoriel et géographique des institutions internationales sont difficiles à remplir. Des propositions en termes d'enquêtes auprès des entreprises peuvent apporter une solution, sur une base quinquennale plutôt qu'annuelle.

Yvonick Renard et Philippe Trogan soulignent l'intérêt de la base SUSE qui inclut les EAE complétées par des données fiscales qui, avec la donnée des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), offrent plus d'informations que les simples EAE. Emmanuel Raulin précise que la source de l'écart entre les données de comptabilité nationale et celles des EAE provient des différences de nomenclatures sectorielles. Le faible écart au niveau global semble indiquer que le montant des exportations de services réalisées par des firmes d'autres secteurs reste faible. Cette conclusion laisse Yvonick Renard sceptique. Claudie Louvot et Pierre Sicsic mettent l'accent sur les divergences de nomenclatures et le décalage temporel comme sources d'écarts, en dépit des correspondances entre codes de comptabilité nationale et de balance des paiements. Philippe Trogan s'interroge sur la manière dont les services d'ingénierie sont identifiés lors de la vente d'usine clé en main. Pierre Sicsic précise que la collecte des données provient pour partie des entreprises et pour partie des règlements bancaires. Le code SIREN est indiqué et un code particulier repère l'importation de services et celle de biens. Dominique Nivat précise que l'on ne dispose que de l'information au-dessus d'un seuil de déclaration. Claude Peyroux et Olivier Vigna complètent cette présentation : certaines grandes entreprises déclarent directement leurs opérations et les banques communiquent les opérations de leurs clients (qui ne déclarent pas directement leurs opérations) et celles pour compte propre.

La séance suivante est fixée au **jeudi 18 novembre 2004** avec la présentation de deux contributions :

- « Présentation de l'appareil actuel de collecte pour la Balance des paiements » Olivier Vigna (DBDP, BdF),
- « Comparaison des échanges de services indiqués par les cinq EAE et des chiffres du compte du reste du monde » Xavier Niel (Division « Services », Insee).